

Comment utiliser le simulateur de la CWaPE ?

Notre réponse

La Commission wallonne pour l'énergie (CwaPE) propose sur son site Web un outil gratuit et indépendant permettant de comparer les différents fournisseurs présents en Région wallonne : le simulateur tarifaire.

1 Choisissez pour **quelle énergie** vous souhaitez conclure un contrat de fourniture : le gaz et /ou l'électricité. Vous pouvez choisir le même fournisseur pour le gaz naturel et l'électricité ou choisir un fournisseur différent pour les deux énergies.

1. Mon profil 2. Ma consommation 3. Mes résultats 4. Détails

Définissez votre profil consommateur

Je veux procéder à une simulation pour : électricité **1** gaz gaz et électricité

Je suis un : ? client résidentiel client professionnel

Mon code postal est : **2**

Continuer >

Capture d'écran – simulateur tarifaire – site de la Commission wallonne pour l'énergie

2 Le **code postal** permet d'identifier le gestionnaire de réseau de distribution (GRD)

3 Introduisez la **consommation annuelle** de gaz et/ou d'électricité. Si vous disposez d'une facture de régularisation annuelle, votre consommation s'y retrouve. Si vous ne connaissez pas votre consommation annuelle moyenne, la CwaPE propose des estimations selon la situation. Il sera cependant utile de relever régulièrement vos index en cours d'année et de refaire l'exercice l'année

suivante, après la facture de régularisation.

Attention ! En électricité, la consommation est plus ou moins identique toute l'année. Par contre, en gaz, la consommation se concentre essentiellement entre les mois d'octobre et mars. Les consommations peuvent aussi évoluer rapidement, à la hausse ou à la baisse : une modification de la composition du ménage, un déménagement dans un logement plus petit ou plus grand, de nouveaux appareils électroménagers, etc.

Il est possible d'indiquer qui est votre fournisseur actuel afin que le comparateur tienne compte des éventuelles promotions des autres fournisseurs pour les nouveaux clients.

1. Mon profil

2. Ma consommation

Introduisez vos données de consommation

3

Les champs obligatoires sont indiqués par ()*

ÉLECTRICITÉ

Mon fournisseur actuel : ?

Je connais ma consommation d'électricité :

Mon compteur : ?

Consommation électricité monohoraire (kWh) : (*) 4

Capture d'écran – simulateur tarifaire – site de la Commission wallonne pour l'énergie

4 Il n'existe qu'un type de compteur pour le gaz mais quel **type de compteur électrique** avez-vous : compteur mono-horaire, bi-horaire, compteur exclusif nuit ?

Vous accédez ensuite à un tableau qui reprend les différents contrats proposés par les fournisseurs, de l'offre la plus avantageuse à la moins avantageuse. Gardez à l'esprit que le prix annuel affiché est une **estimation** pour la consommation que vous avez introduite. Le comparateur donne diverses informations : le pourcentage d'énergie verte, la durée du contrat, il indique si le prix est fixe ou variable.

→ 47 offres d'électricité trouvées :

[Filtrer les résultats >](#)

[Afficher toutes les réductions nouveaux clients >](#)

Fournisseur	Produit
<input type="checkbox"/> Essent	Essent Variable Avance 1 an ↗
<input type="checkbox"/> MEGA	MEGA Super Variable 1 an ↗
<input type="checkbox"/> Essent	essent.online électricité ↗
<input type="checkbox"/> OCTA+	Activ ↗
<input type="checkbox"/> MEGA	MEGA Easy Variable 1 an ↗
<input type="checkbox"/> ENGIE Electrabel	ENGIE Electrabel Direct ↗
<input type="checkbox"/> ENGIE Electrabel	ENGIE Electrabel Direct - 100% Vert - 100% Belge ↗
<input type="checkbox"/> Lampiris	Lampiris Online - 1, 2, 3 ans ↗

Capture d'écran – simulateur tarifaire – site de la Commission wallonne pour l'énergie.

5

Attention, certains contrats imposent des **conditions particulières supplémentaires** (achat de parts dans une coopérative d'achat, contrats online où tout se gère par voie informatique, impossibilité de recevoir les factures par la poste, acomptes trimestriels, prépaiement de la facture annuelle, paiement par domiciliation, etc.). Il est important de vérifier les icônes « Conditions additionnelles ».

Avant toute démarche auprès d'un fournisseur, il est conseillé de se rendre sur le site Internet des fournisseurs que le consommateur estime intéressants et de lire attentivement leurs **conditions générales** et particulières (acomptes, domiciliation, garanties bancaires, etc.) !

Energie Info Wallonie a **analysé les conditions générales des fournisseurs en Région Wallonne**, n'hésitez pas à consulter **les résultats de notre analyse**.

Bon à savoir ! Le simulateur tarifaire est généralement mis à jour au début de chaque mois. Dès lors, faites votre simulation à partir du 10^{ème} jour du mois.

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Lundi 04/09/23